COMPTES ANNUELS
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: AUBAY .....

.....

Forme juridique : SA .....

Adresse : RUE PAFEBRUCK..... N° : 38 ..... Bte : .....

Code postal : 8308 ..... Commune : CAPELLEN.....

Pays : LUXEMBOURG.....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone.....

Pour une société étrangère : adresse de la succursale belge : BOULEVARD PAEPSEM 11B – 1070 BRUXELLES .....

Adresse Internet[1] : http://www.aubay.com . .....

Adresse e-mail[2] : .....

Numéro d'entreprise BE0456.504.368

DATE 30 / 03 / 2020 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EUROS approuvés par l'assemblée générale du 19 / 04 / 2022

relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2021 au 31 / 12 / 2021

Exercice précédent du 01 / 01 / 2020 au 31 / 12 / 2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion
- le rapport des commissaires

Nombre total de pages déposées : 24 .....

Signature (nom et qualité) Signature (nom et qualité)

1 Mention facultative.

N°	0456504368	

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ANDRIEUX CHRISTOPHE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
RUE MAHIAS 17
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
FRANCE

DAVREUX CHRISTOPHE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
RUE DE ROBERSART 47
5150 Floreffe
BELGIQUE

SANZOT JOEL
ADMINISTRATEUR
RUE DES ROCHES 33
5363 Emptinne
BELGIQUE

RABASSE PHILIPPE
ADMINISTRATEUR
RUE DE L'ANCIENNE MARIE 10
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
FRANCE

CAPPELLE VINCENT
ADMINISTRATEUR
BD D'ARENBERG 13 26
7850 Enghien
BELGIQUE

AUDITEURS ASSOCIES (B93937)
RUE HENRI M. SCHNADT 10A
2530 LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

Représenté directement ou indirectement par :

SLENDZAK PHILIPPE (B93937)
REVISEUR D'ENTREPRISES
RUE HENRI M. SCHNADT 10A
2530 LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

N°	0456504368	

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

auditeurs associés

AUBAY

Société Anonyme

R.C.S. Luxembourg B 52528

38, rue Pafebruch
L-8308 Capellen

Rapport du réviseur d'entreprises agréé
et
comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

auditeurs associés

Aux actionnaires de,
AUBAY
38, rue Pafebruch
L - 8308 Capellen

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **AUBAY** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

auditeurs associés

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et règlementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des évènements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

auditeurs associés

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 25 mars 2022

Pour AUDITEURS ASSOCIES, Cabinet de révision agréé
30, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Philippe SLENDZAK
Associé

Annexes :

- Bilan au 31 décembre 2021
- Compte de profits et pertes pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
- Annexe légale aux comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713
	Date d'entrée eCDF :

BILAN

Exercice du 01 01/01/2021 **au** 02 31/12/2021 *(en* 03 EUR *)*

AUBAY

38, Rue Pafebruch
L-8308 Capellen

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109 2; 4	109 64.752,61	110 72.281,79
I. Immobilisations incorporelles	1111	111 12.095,04	112 24.404,34
1. Frais de développement	1113	113	114
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	115 12.095,04	116 24.404,34
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	117 12.095,04	118 24.404,34
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	119	120
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 3	121	122
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	123	124
II. Immobilisations corporelles	1125	125 28.993,49	126 24.463,37
1. Terrains et constructions	1127	127	128
2. Installations techniques et machines	1129	129	130

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	131 28.993,49	132 24.463,37
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	133	134
III. Immobilisations financières	1135	135 23.664,08	136 23.414,08
1. Parts dans des entreprises liées	1137	137	138
2. Créances sur des entreprises liées	1139	139	140
3. Participations	1141	141	142
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	143	144
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	145	146
6. Autres prêts	1147	147 23.664,08	148 23.414,08
D. Actif circulant	1151	151 8.685.904,76	152 7.822.841,59
I. Stocks	1153	153	154
1. Matières premières et consommables	1155	155	156
2. Produits en cours de fabrication	1157	157	158
3. Produits finis et marchandises	1159	159	160
4. Acomptes versés	1161	161	162
II. Créances	1163 2	163 4.956.735,12	164 4.788.377,98
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	165 4.103.246,18	166 3.774.150,01
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	167 4.103.246,18	168 3.774.150,01
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	169	170
2. Créances sur des entreprises liées	1171 5	171 385.360,49	172 744.261,89
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	173 385.360,49	174 744.261,89
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	175	176
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	177	178
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	179	180
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	181	182
4. Autres créances	1183	183 468.128,45	184 269.966,08
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	185 468.128,45	186 269.966,08
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	187	188

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189	189	190
1. Parts dans des entreprises liées	1191	191	192
2. Actions propres ou parts propres	1209	209	210
3. Autres valeurs mobilières	1195	195	196
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197 3.729.169,64	198 3.034.463,61
E. Comptes de régularisation	1199 2	199 85.598,10	200 119.314,89
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 8.836.255,47	202 8.014.438,27

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
A.	**Capitaux propres**	1301	301	5.533.155,19	302	4.751.322,49
I.	Capital souscrit	1303 6	303	850.000,00	304	850.000,00
II.	Primes d'émission	1305	305		306	
III.	Réserve de réévaluation	1307	307		308	
IV.	Réserves	1309	309	520.485,00	310	522.735,00
1.	Réserve légale	1311	311	85.000,00	312	85.000,00
2.	Réserve pour actions propres ou parts propres	1313	313		314	
3.	Réserves statutaires	1315	315		316	
4.	Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429	429	435.485,00	430	437.735,00
a)	autres réserves disponibles	1431	431		432	
b)	autres réserves non disponibles	1433 7	433	435.485,00	434	437.735,00
V.	Résultats reportés	1319	319	2.780.837,49	320	2.692.785,22
VI.	Résultat de l'exercice	1321	321	1.381.832,70	322	685.802,27
VII.	Acomptes sur dividendes	1323	323		324	
VIII.	Subventions d'investissement en capital	1325	325		326	
B.	**Provisions**	1331 2; 8	331	500.000,00	332	500.000,00
1.	Provisions pour pensions et obligations similaires	1333	333		334	
2.	Provisions pour impôts	1335	335		336	
3.	Autres provisions	1337	337	500.000,00	338	500.000,00
C.	**Dettes**	1435 2	435	2.771.935,56	436	2.747.238,67
1.	Emprunts obligataires	1437	437		438	
a)	Emprunts convertibles	1439	439		440	
i)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441	441		442	
ii)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443	443		444	
b)	Emprunts non convertibles	1445	445		446	
i)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447	447		448	
ii)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449	449		450	
2.	Dettes envers des établissements de crédit	1355	355		356	
a)	dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357	357		358	
b)	dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359	359		360	

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	361	362
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	363	364
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	365	366
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	367 1.177.076,93	368 1.220.127,37
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	369 1.177.076,93	370 1.220.127,37
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	371	372
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	373	374
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	375	376
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	377	378
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 5	379 36.755,50	380 35.323,46
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	381 36.755,50	382 35.323,46
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	383	384
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	385	386
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	387	388
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	389	390
8. Autres dettes	1451	451 1.558.103,13	452 1.491.787,84
a) Dettes fiscales	1393	393 416.802,38	394 338.588,91
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	395 219.924,59	396 283.769,07
c) Autres dettes	1397	397 921.376,16	398 869.429,86
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	399 921.376,16	400 869.429,86
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	401	402
D. Comptes de régularisation	1403 2	403 31.164,72	404 15.877,11
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 8.836.255,47	406 8.014.438,27

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Helpdesk Comptes annuels :

Tél. : (+352) 247 88 494
Email : centralebilans@statec.etat.lu

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713
	Date d'entrée eCDF :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Exercice du 01 01/01/2021 **au** 02 31/12/2021 *(en* 03 EUR *)*

AUBAY

38, Rue Pafebruch
L-8308 Capellen

		Référence(s)		Exercice courant		Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701	2	701	18.797.588,13	702	16.003.314,63
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703		703		704	
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705		705		706	
4. Autres produits d'exploitation	1713		713	84.397,14	714	69.547,02
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671		671	-8.947.302,03	672	-7.514.607,84
a) Matières premières et consommables	1601	9	601	-7.321.044,78	602	-5.897.715,76
b) Autres charges externes	1603		603	-1.626.257,25	604	-1.616.892,08
6. Frais de personnel	1605	10	605	-8.031.886,67	606	-7.288.103,96
a) Salaires et traitements	1607		607	-6.653.159,34	608	-6.028.780,68
b) Charges sociales	1609		609	-1.160.532,69	610	-1.052.159,34
i) couvrant les pensions	1653		653	-570.695,60	654	-530.937,12
ii) autres charges sociales	1655		655	-589.837,09	656	-521.222,22
c) Autres frais de personnel	1613		613	-218.194,64	614	-207.163,94
7. Corrections de valeur	1657		657	-31.986,54	658	-32.897,01
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659		659	-30.198,28	660	-32.897,01
b) sur éléments de l'actif circulant	1661		661	-1.788,26	662	
8. Autres charges d'exploitation	1621		621	-98.164,24	622	-101.929,41

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

No. RCSL : B52528	Matricule : 1995 2212 713

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	715	716
a) provenant d'entreprises liées	1717	717	718
b) provenant d'autres participations	1719	719	720
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	721	722
a) provenant d'entreprises liées	1723	723	724
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	725	726
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	727 6.289,01	728 15.454,73
a) provenant d'entreprises liées	1729	729 6.289,01	730 15.454,73
b) autres intérêts et produits financiers	1731	731	732
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	663	664
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665	665	666
14. Intérêts et autres charges financières	1627	627 -43.693,99	628 -44.401,92
a) concernant des entreprises liées	1629	629	630
b) autres intérêts et charges financières	1631	631 -43.693,99	632 -44.401,92
15. Impôts sur le résultat	1635	635 -348.058,15	636 -415.223,97
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	667 1.387.182,66	668 691.152,27
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637	637 -5.349,96	638 -5.350,00
18. Résultat de l'exercice	1669	669 1.381.832,70	670 685.802,27

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

AUBAY

Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 1 GENERALITES

La société a été constituée en date du 11 octobre 1995 par acte notarié de Maître Réginald NEUMAN, les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 639 du 15 décembre 1995.

En date du 15 novembre 1995, la société a créé une succursale à Bruxelles (Belgique). Cette succursale a le même objet social. Les comptes de la succursale sont inclus dans les comptes d'AUBAY Luxembourg ; les relations réciproques ont été éliminées.

La société a pour objet toute opération commerciale et de services au Luxembourg et à l'étranger, se rapportant de près ou de loin aux technologies de l'information, l'informatique « hard » et « soft », les télécommunications et toutes technologies se rapportant à la communication. Elle a également pour objet l'achat et la vente, le louage, la gestion et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers et des sociétés, et de tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement. La société a également pour objet l'engineering, les conseils, l'expertise, l'exploitation d'un bureau de travaux mécanographiques et le commerce en gros en informatique. La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec sa raison sociale ou qui pourraient en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation. Elle peut participer par mise de fonds, fusion, souscription ou autres interventions auprès de toutes sociétés existantes ou à constituer, tant à Luxembourg qu'à l'étranger et dont l'objet est équivalent ou similaire au sien. Elle peut en assurer la gestion. Cette énumération est explicative et non limitative et doit être comprise au sens le plus large. La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.

Cet objet social est élargi à l'activité d'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communications auprès des institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placements collectifs (OPC) et fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, suivant modification des statuts de la société par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2010.

Le siège de la société est établi à Capellen.

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

AUBAY

Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 1 GENERALITES (SUITE)

Conformément aux prescriptions légales du titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les présents comptes annuels ont été établis sur une base non consolidée pour approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Comptes consolidés

La société AUBAY, Paris (France) est la société qui établit les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand d'entreprises dont AUBAY fait partie en tant qu'entreprise filiale.

AUBAY est directement consolidée par AUBAY, Paris (France).

Le siège social d'AUBAY, Paris (France) est situé 13, rue Louis Pasteur F-92513 Boulogne Billancourt (France) et les comptes consolidés sont disponibles à cette adresse.

Entreprises liées

Les entreprises considérées comme liées ont été renseignées par AUBAY, Paris (France).

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la société.

AUBAY

Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 2 **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Comparabilité des exercices

Certains postes des comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été reclassés. À des fins de de comparabilité, les comptes de l'exercice 2020 ont été reclassés de façon identique. Ces retraitements n'ont eu aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en euro (EUR) et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une autre devise que l'euro sont enregistrées en euro au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les immobilisations exprimées dans une autre devise que l'euro sont converties en euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes de change en résultant sont enregistrées au compte de profits et pertes de l'exercice. Les profits de change en résultant sont enregistrés en compte de régularisation au passif.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes de change réalisées et non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite. Les pertes de change nettes non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change nets non réalisés sont enregistrés en compte de régularisation au passif.

AUBAY
Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 2 **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)**

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Lorsque la Société considère qu'une immobilisation incorporelle et/ou corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées individuellement à leur valeur nominale, à moins qu'une diminution de valeur durable soit intervenue, auquel cas, une correction de valeur serait effectuée, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.
Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

L'évolution de l'actif immobilisé fait l'objet de la note 4.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

AUBAY

Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Provisions

Les provisions couvrent les risques et charges estimés de l'exercice sous revue.

Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur estimée de remboursement.

Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et des prestations de services, déduction faite des réductions sur ventes, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

NOTE 3 FONDS DE COMMERCE

La succursale belge d'AUBAY a procédé au rachat de la branche d'activité d'OFFIS S.A. en date du 1er avril 2010.

La différence entre le prix d'acquisition de cette branche d'activité et la valeur nette comptable au 31 mars 2010 des actifs corporels, des créances, des comptes de régularisation actifs et des valeurs disponibles, diminués des dettes et des comptes de régularisation passifs a été portée à l'actif de la succursale belge d'AUBAY sous la rubrique « Fonds de commerce » pour un montant de EUR 241.195,55 et est amortie sur 10 ans à partir du 1er avril 2010.

AUBAY

Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 4 EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé figure à la dernière page du rapport.

Licences ainsi que droits et valeurs similaires
Taux d'amortissement appliqué : 33 1/3 %

Fonds de commerce
Taux d'amortissement appliqué : 10 %

Autres installations, outillage et mobilier
Taux d'amortissement appliqués :
- Matériel informatique : 33 1/3 %
- Autres : 20 %

NOTE 5 CREANCES ET DETTES SUR LES ENTREPRISES LIEES

Le détail des créances et dettes est le suivant :

	EUR
• Créances sur des entreprises liées :	
Clients liés	52.695,29
Fournisseurs débiteurs liés	825,32
Compte courant AUBAY FRANCE (y inclus intérêts)	331.839,88
	385.360,49
• Dettes envers des entreprises liées :	
Fournisseurs liés	36.755,50
	36.755,50

NOTE 6 CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, le capital social est de EUR 850.000,- représenté par 34.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

AUBAY

Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 7 AUTRES RESERVES NON DISPONIBLES

Le poste « Autres réserves non disponibles » s'élève à : EUR 435.485 - divisé comme suit :

- Année 2016 : EUR 80.000,-
- Année 2017 : EUR 123.800,-
- Année 2018 : EUR 121.685,-
- Année 2019 : EUR 110.000,-

Il représente les réserves pour impôt sur la fortune constituées dans l'objectif de réduire la charge d'impôt sur la fortune.
Pour bénéficier pleinement de cette réduction fiscale, ces réserves doivent être maintenues pendant une durée de cinq ans.

NOTE 8 AUTRES PROVISIONS

Depuis 2003, un litige commercial oppose la succursale belge d'AUBAY à l'un de ses anciens clients. Ce dernier se considère créancier de la société pour un montant excédant KEUR 1.000. L'affaire est toujours en cours au 31 décembre 2021.

La société a enregistré une provision de KEUR 500 dans ses comptes et l'assureur de la société a accepté de déposer KEUR 235 sur un compte bloqué au cas où la société viendrait à devoir payer quelque somme que ce soit à ce client dans le cadre de ce litige. A cette somme s'ajoutent les intérêts cumulés pour un montant de KEUR 58.

La provision globale pour ce litige s'élève à KEUR 793 au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration de la société n'a pas jugé nécessaire de provisionner les intérêts compensatoires 2003-2021 (dont le montant reste à déterminer) car il juge fiable et fondée l'approche de son avocat qui est convaincu que les intérêts mis à charge de la société par la décision de première instance pourraient être considérablement réduits eu égard au fait que la durée de procédure ne lui est en aucune manière imputable. En effet les retards de procédure sont le fait de contestations de la partie adverse, notamment dans la nomination de l'expert (la partie adverse ayant rejeté à de multiples reprises les experts proposés, retardant d'autant la procédure).

Le Conseil d'Administration estime que la couverture à environ 75% du litige (hors intérêts) est cohérente au vu du risque réellement encouru par la société dans le cadre de ce litige.

AUBAY
Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Annexe légale aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

NOTE 9 CONSOMMATION DE MARCHANDISES ET DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES

Les achats incorporés aux ouvrages et produits se répartissent comme suit :

	au 31.12.2021	au 31.12.2020
- Sous-traitance :	7.321.044,78	5.897.715,76
	7.321.044,78	5.897.715,76

NOTE 10 PERSONNEL

Effectifs en moyenne sur l'exercice 2021 équivalent temps plein :

	au 31.12.2021	au 31.12.2020
- dans la société luxembourgeoise :	67	65
- dans la succursale belge :	58	58

NOTE 11 REMUNERATIONS AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les membres des organes d'administration et de surveillance n'ont bénéficié d'aucune rémunération au titre de l'exercice de leur mandat.

NOTE 12 AVANCES ET CREDITS ACCORDES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés aux membres des organes d'administration et de surveillance au cours de l'exercice 2021.

NOTE 13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société a émis une garantie bancaire pour un montant de EUR 59.873,02.

AUBAY
Société Anonyme
R.C.S. Luxembourg B 52528

Tableau d'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières de l'exercice 2021

	Valeur d'acquisition au 01.01.2021	Acquisitions de l'exercice	Sorties de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeur d'acquisition au 31.12.2021	Cumul des amortissements au 01.01.2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des amortissements au 31.12.2021	Valeur nette au 31.12.2021
Immobilisations incorporelles										
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits assimilés	99.929,38	-	-	-	99.929,38	75.525,04	12.309,30	-	87.834,34	12.095,04
Fonds de commerce	241.195,55	-	-	-	241.195,55	241.195,55	-	-	241.195,55	-
	341.124,93	-	-	-	341.124,93	316.720,59	12.309,30	-	329.029,89	12.095,04
Immobilisations corporelles										
Autres installations, outillage et mobilier	251.707,51	22.419,10	(3.972,83)	-	270.153,78	227.244,14	17.888,98	(3.972,83)	241.160,29	28.993,49
	251.707,51	22.419,10	(3.972,83)	-	270.153,78	227.244,14	17.888,98	(3.972,83)	241.160,29	28.993,49
Immobilisations financières										
Prêts et créances immobilisées	47.353,16	250,00	-	-	47.603,16	23.939,08	-	-	23.939,08	23.664,08
	47.353,16	250,00	-	-	47.603,16	23.939,08	-	-	23.939,08	23.664,08
TOTAL	640.185,60	22.669,10	(3.972,83)	-	658.881,87	567.903,81	30.198,28	(3.972,83)	594.129,26	64.752,61